

nous a légué l'État-nation, l'épuisement issu d'une guerre civile européenne de 100 ans a engendré la vision d'une communauté globale au sein de laquelle les pouvoirs souverains sont mis en commun et exercés par des organismes centraux. Petit à petit, sur une période de 40 ans, nous avons été les témoins de la plus grande abdication volontaire de la souveraineté de toute l'histoire.

La Communauté de 12 membres sera bientôt élargie, dans sa dimension économique, pour devenir la Région économique européenne qui comprendra 19 membres. Au moment où 10 autres États font antichambre dans l'espoir d'obtenir leur adhésion, on peut s'attendre à ce que le regroupement atteigne 22 membres ou davantage, incluant la Scandinavie et les principaux États de l'Europe de l'Est. Des pays historiquement neutres comme la Suède et l'Autriche sont désormais disposés à confier leur souveraineté – et leur politique étrangère – au nouveau super-État. Si, le moment venu, les pays baltes et certains autres anciens États de l'Union soviétique en viennent à demander leur adhésion – ce qui est probable – nous aurons affaire à une nouvelle union internationale comprenant quelque 25 ou 30 États et regroupant un demi-milliard de personnes ou davantage, chacun ayant accepté de céder ses pouvoirs souverains à la nouvelle entité régionale.

Ce regroupement est beaucoup plus qu'un bloc d'échanges préférentiels ou un marché commun. Que le sommet historique de Maastricht soit ou non couronné de succès – ses délibérations vont bon train au moment où l'on se parle – il ne fait aucun doute que l'Europe est en passe de devenir une véritable union économique et monétaire. L'union politique, de même qu'une politique étrangère commune, n'est qu'une question de temps.

L'union européenne est un phénomène nouveau en matière d'organisation et de droit sur le plan international. Il ne s'agit pas uniquement d'une organisation régionale, bien que celle-ci risque de dominer le territoire euro-asiatique. Il s'agit d'une communauté juridique, dépendant d'organismes centraux supranationaux qui exercent les pouvoirs souverains les plus importants. L'adhésion est assujettie à l'acceptation des obligations de l'union juridique et c'est pourquoi celle-ci n'est pas exclusive et offre un potentiel de croissance si formidable. Ne nous laissons pas tromper par les manifestations de nationalisme ethno-culturel en Europe de l'Est. Les nouvelles entités ne demanderont pas mieux que d'abdiquer